

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2016

- Le PV de la séance du 25 août a été signé, aucune remarque n'a été soumise.

Objet : Tarifs de location de la Salle Communale – année 2017.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 2% les tarifs de location de la Salle Communale à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	Petite et Grande Salles	Chauffage
- Associations de la Commune pour manifestations à but lucratif ou non. - Syndicats	Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur (une journée) : Commune	67.50 €	19.50 €
Hors commune	88.00 €	19.50 €
Location d'une journée en semaine (du lundi au vendredi) : Commune	67.50 €	19.50 €
Hors commune	88.00 €	19.50 €
Location pour deux jours ou le week-end : Commune	133.50 €	39.00 €
Hors commune	186.50 €	39.00 €
Location pour trois jours : Commune	201.00 €	52.00 €
Hors commune	249.00 €	52.00 €

Monsieur le Maire rappelle également qu'un chèque de réservation du montant de la location ainsi que la copie de l'attestation en responsabilité civile sera exigé au moment de la signature du contrat de location. Deux chèques de caution de 250,00 € et de 80.00 € seront demandés lors de la remise des clés et le chauffage sera payable obligatoirement du 15 octobre au 15 avril.

Monsieur le Maire propose également de modifier le contrat de location en précisant que la remise des clés peut s'effectuer le vendredi soir, quand le locataire le demande, pour préparation de la salle uniquement. Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable à cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide également de louer la Salle Communale pour la soirée de la St Sylvestre, dans les conditions suivantes :

- La Salle Communale ne sera louée qu'aux personnes domiciliées sur la Commune de Bouessay ;
- La location sera donnée au premier demandeur qui louera cette Salle Communale. Etant entendu que ce locataire ne sera pas prioritaire pour les années suivantes. Par contre, si celle-ci n'est pas louée au 1^{er} octobre 2016, tous les locataires, même ceux qui ont loué cette Salle les années précédentes, pourront en bénéficier ;

- La location s'effectuera pour les deux jours (31 décembre et 1^{er} janvier) pour un montant de 186.50 € + 39.00 € de chauffage ;
- Un chèque de réservation du montant de la location ainsi que la copie de l'attestation en responsabilité civile sera exigé au moment de la signature du contrat de location ;
- Deux chèques de caution de 250,00 € et de 80.00 € seront demandés lors de la remise des clés;

Objet : Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération du 10 novembre 2011, cette taxe était appelée à remplacer les taxes d'urbanismes actuelles, dont la TLE. Elle est instituée de droit dans les communes disposant d'un POS ou d'un PLU. Cependant le taux est fixé par le Conseil Municipal entre 1% et 5 %, le taux pour 2016 était de 2 %.

Monsieur le Maire propose de maintenir ce taux de 2% pour l'année 2017, avec exonération des surfaces de vente inférieures à 400m². Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- De fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2 % pour l'année 2017.
- D'exonérer les surfaces de ventes inférieures à 400m².

Objet : Rapport d'activités du syndicat du bassin de la Vaige année 2015.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le rapport d'activités du syndicat du bassin de la Vaige pour l'année 2015, Le Maire a transmis ce rapport aux conseillers municipaux, Mr Monsimert, membre du syndicat a présenté ce rapport, il est approuvé à l'unanimité. Ce rapport peut être consulté en Mairie.

Objet : Rapport sur l'assainissement 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 3 du décret n° 95 635 du 06 mai 1995 prévoit que chaque Maire doit présenter à son Conseil Municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement. Le Maire donne donc connaissance au Conseil Municipal du rapport sur l'assainissement pour l'année 2015. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport qui peut être consulté en Mairie.

Objet : Achat photocopieur mairie.

Monsieur le Maire informe que le photocopieur de la mairie n'est plus garanti en maintenance avec la société RICOH, et propose d'acheter ou de louer un nouvel appareil.

Mr le Maire présente une proposition commerciale de la société RICOH avec deux possibilités l'achat ou la location du photocopieur, après concertation avec les conseillers, l'achat serait le plus avantageux pour la commune. Le prix du photocopieur est de 1 999,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition commerciale de Ricoh au prix de 1 999€HT pour le photocopieur RICOH MP C2004SP.

- Rappel séminaires des élus de la CDC de Sablé : samedi 22 octobre 2016.
- Dossier accessibilité : l'arrêté portant approbation d'un agenda accessibilité de 2016 à 2021 a été signé le 23/09/16 par la préfecture. Les demandes de dérogation pour l'église et la salle communale sont accordées.
- Un représentant de la DDT de la Sarthe a pris contact avec Mr le Maire afin de connaître le devenir de Bouessay concernant la compétence eau et assainissement qui deviendra obligatoire en 2020. Mr le Maire n'a pour le moment pas d'éléments nouveaux sur ce sujet.
- Mr le Maire a reçu une demande d'achat de terrain de 69m² au 5 allée des ormeaux, le conseil suggère de voir avec les autres voisins cette demande et de fixer un tarif au prix du terrain constructible.
- Ecole : Mr le Maire donne la parole à Mme Langlais, elle informe qu'il y a actuellement 4 bénévoles pour les TAP à l'école et demande un affichage en mairie et une information sur le site pour la continuité de recherche de bénévoles. Elle informe qu'une sonnette sera installée à l'entrée du portail d'entrée de l'école. Mr le Maire a reçu une demande d'explication du sens de circulation sur le parking de l'école, en effet des voitures se stationnent devant la sortie du parking, un panneau d'interdiction de stationner sera positionné.
- Mme Langlais demande de se renseigner auprès de la CDC concernant le stationnement devant la mairie, pour un stationnement en épi.
- Mr le Maire remercie le travail des bénévoles pour le comice cantonal. ce premier comice sur notre commune a été un succès grâce au travail de chacun. Une soirée de remerciements organisée par le comice aura lieu le vendredi 18/11/16, le lieu est encore à déterminer. Mr le Maire donne un bilan rapide du comice et explique que les bénéfices du dimanche midi, suite au repas organisé par toutes les associations, permettra à celles-ci d'acheter du matériel en commun. Concernant la soirée du samedi soir (soirée organisée par le BASC), il explique que les 2000EUR de subvention exceptionnelle qui avait été versée pour le comice sera redonnée à la commune par le BASC. Mr Le Maire remercie tous les membres du Basc pour ce geste et explique que l'argent sera réinvesti dans du matériel (véhicule par exemple) qui pourra être mis à la disposition des associations afin de les aider dans l'organisation de leurs manifestations. Mr Monsimert n'est pas d'accord et aurait souhaité que le Basc garde cette subvention donnée par la mairie. Mr le Maire réitère ses remerciements au Basc pour ce geste et leur implication au sein de la commune.
- Mr Monsimert rappelle du mauvais entretien de certains terrains privés, Mr le Maire explique que les riverains devraient porter plainte à la gendarmerie.

FIN 22h45